

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON

Assemblée spéciale du 28 février 2022

Procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil municipal de Montcerf-Lytton, tenue le lundi 28 février 2022 à 21h12 à la salle commune du complexe municipal, située au 16 rue Principale Nord. La séance a été tenue à huis clos et enregistrée, considérant le contexte de la pandémie de COVID-19.

Sont présents à cette rencontre à huis clos :

Madame	Véronique Danis	Mairesse
Madame	Julie Côté	Conseillère
Monsieur	Luc St-Jacques	Conseiller
Madame	Pierrette Lapratte	Conseillère
Monsieur	François Côté	Conseiller
Monsieur	Rodrigue Gauthier	Conseiller
Monsieur	Sébastien Emond	Conseiller

Sous la présidence de Madame Véronique Danis, Mairesse.

Est également présente, Madame Sandra Payette, Directrice générale et Greffière-trésorière, elle occupe la fonction de Greffière de la présente séance.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2022-02-39

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE

CONSIDÉRANT Le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT Que le gouvernement du Québec a, par décrets, renouvelé de façons successives l'état d'urgence sanitaire et par conséquent, le 15 septembre 2021, le décret numéro 1225-2021 a prolongé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 24 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT L'arrêté 2021-078 du ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger sans la présence du public ;

CONSIDÉRANT Que selon le même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de bien connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT Qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos, sans la présence du public ;

Il est proposé par Madame Pierrette Lapratte d'accepter que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et la directrice générale puissent y participer en personne selon le respect des règles de distanciation sociale.

Sous la présidence de Madame Véronique Danis, mairesse, l'assemblée spéciale est par conséquent ouverte à 21h 12, après un tour de table pour la vérification du quorum par l'appel des présences.

Adoptée à l'unanimité

2022-02-40

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE

Il est proposé par Monsieur François Côté et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Sans ajout de point au varia.

Adoptée à l'unanimité

2022-02-41

EMBAUCHE AU POSTE D'INSPECTRICE MUNICIPALE ET RESPONSABLE DE L'ACQUEDUC

CONSIDÉRANT la restructuration des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que la municipalité se doit de pourvoir rapidement le poste

CONSIDÉRANT que le poste est vacant depuis le 18 décembre 2021

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Monsieur Luc St-Jacques et résolu de procéder à l'embauche de Madame Marie-Claude Ménard à titre d'inspectrice municipale et responsable de l'aqueduc, avec une période de probation de six (6) mois. Les pouvoirs et responsabilités de l'officier municipal et d'officier désigner lui sont attribués.

D'autoriser la direction générale à préparer une entente d'engagement pécuniaire pour le remboursement des frais de formation pour la gestion de l'eau potable advenant que Madame Ménard ne soit pas à l'embauche de la municipalité pour une période minimale de deux ans suivant la fin de sa probation.

D'autoriser la mairesse Madame Véronique Danis et la direction générale de procéder à la signature de ladite entente.

Adoptée à l'unanimité

2022-02-42

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE

Il est proposé par Monsieur Sébastien Émond de procéder à la levée de l'assemblée à 21h14.

Adoptée à l'unanimité

Véronique Danis

Mairesse

Sandra Payette

*Directrice générale et
Greffière-trésorière*